

## Dossier de concertation – Création du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges



### Préambule

La création du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Bourges fait l'objet d'une concertation publique menée par l'agglomération Bourges Plus avec l'appui de la SPL SLAM BERRY, en qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Le projet de pôle d'échanges multimodal facilitera l'intermodalité en positionnant les lignes de bus urbaines et interurbaines au plus proche de la gare SNCF de Bourges, regroupant ainsi les 3 réseaux de transports publics aujourd'hui sur des pôles distincts (gare, Nation, Prado).

Par ailleurs, dans le cadre du programme de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, la gare de Bourges a été identifiée comme la porte d'entrée principale du territoire. A ce titre le site doit être transformé pour offrir un cadre et des services à la hauteur de cette ambition.

Le traitement des espaces publics envisagé ne se limitera pas à l'accueil des fonctions de transports collectifs. Il prévoit également : la création et l'amélioration des continuités piétonnes et cyclables, la désimperméabilisation et la végétalisation du parvis, la modification du plan de circulation autour de la gare pour en faciliter l'accès et la performance des dessertes bus, le maintien des fonctions de stationnement automobile.

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges entre dans le champ des projets soumis à concertation obligatoire au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme : « création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 € ».

## La concertation publique

La procédure de concertation permet d'associer, en phase d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et le grand public sur le projet.

La concertation autour du projet se déroulera du 14 octobre 2025 au 5 décembre 2025, en vue du dépôt d'un permis d'aménager en décembre 2025, à l'issue du bilan de la concertation.

### S'Informer :

Le présent dossier est disponible en ligne sur le site de l'agglomération :

<https://www.agglo-bourgesplus.fr/web/medias/files/transports/PEM/Dossier%20concertation%20PEM%20Bourges.pdf>

### Participer :

Vous souhaitez participer, faire part de votre avis ou de vos suggestions concernant le projet, vous pouvez le faire en complétant le registre en ligne ici :

<https://survey123.arcgis.com/share/55d0cc2f5a6947979887d468b4fcbc79?portalUrl=https://maps.bourgesplus.fr/portal>

**Rendez-vous pour la réunion publique de présentation du projet :  
le mardi 4 novembre 2025 à 18h30, à l'amphithéâtre de la faculté  
de droit, 11 rue Michel Marest, Bourges**



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Pourquoi un Pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Bourges ?

Le projet du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) vise à proposer un quartier gare renouvelé, végétalisé, apaisé et sécurisé pour toutes et tous, en phase avec le développement de l'offre de mobilité sur le territoire, et valorisant l'arrivée à Bourges, notamment pour l'année Capitale Européenne de la Culture en 2028.

### Les objectifs :

**Favoriser l'intermodalité** (le passage d'un mode de transport à un autre) et faire de la gare de Bourges un véritable pôle d'échanges multimodal, accueillant les lignes structurantes des réseaux de bus urbains et interurbains, et intégrant les mobilités actives (marche, vélo ...)

**Améliorer les confort d'usage, la prise en compte des enjeux écologiques**, et le lien entre le Sud et le Nord de la gare dans un projet d'aménagement urbain ambitieux et qualitatif

**Maintenir une offre de stationnement** automobile permettant d'inciter au report modal

Transformer la gare et ses abords pour répondre à l'ambition de **Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028**



### Un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), c'est quoi ?

Un lieu de convergences des différents modes de déplacement (marche à pied, vélo, transport en commun, voiture individuelle) permettant de passer d'un moyen de transport à un autre en assurant le confort des usagers (infos voyageurs, lieux de rencontre, espaces d'attente et de repos...).

L'aménagement des gares routières prévoit l'accueil des lignes de bus urbains AggloBus actuellement rassemblées en terminus à Nation, ainsi qu'à terme, l'accueil des principales lignes du réseau RÉMI en lieu et place de l'actuelle gare routière située au PRADO.

Une navette à haut niveau de service entre la Gare et la Place Séraucourt sera également mise en place.



Cofinancé par  
l'Union européenne





## Le diagnostic et les constats

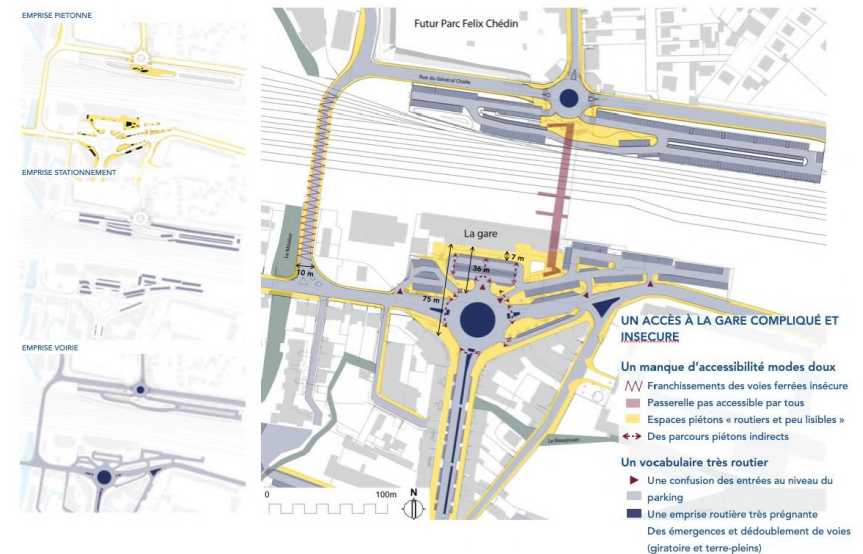
La gare de Bourges se situe au nord de la ville et de son centre historique. Son contexte paysager et historique est riche : l'hôpital Taillegrain, monument historique est situé à proximité immédiate et le futur parc de la maison Gabard offrira un cadre de détente agréable au nord de la gare.

Entre le centre-ville et le quartier Chancellerie Giboncs Moulon, les voies ferrées sont franchissables grâce à une passerelle qui enjambe le faisceau ferroviaire, un passage sous rail plutôt sombre et étroit qui porte le surnom de « pont noir », et le Pont Henri Diaz, souvent appelé pont supérieur, situé à l'est.

La façade principale de la gare est au sud, une multitude d'entrées de parkings perturbe la lecture des cheminements, dans un environnement très routier.

Pourtant le potentiel est bien là : un cœur dynamique avec de nombreux commerces et terrasses, une ouverture de la perspective de l'avenue Laudier, un environnement et un contexte paysager qui manque de mise en valeur.

*Sources visuels : étude Passagers des Villes / Artelia / Citec - 2021*



L'état des lieux fonctionnels ( Carte extrait du diagnostic)



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Le programme du projet

Un pôle bus urbains permettant d'accueillir davantage de lignes urbaines AggloBus et de limiter les correspondances :

- 5 quais bus urbains
- 1 quai / sens en passage Avenue des Prés Leroy
- 3 quais / sens en passage (2 bus articulés et 1 standard) Avenue P. Séward
- 1 quai pour la navette gare – centre-ville

Un pôle pour les cars interurbains RéMI

- 9 quais pour les cars interurbains et scolaires

Des espaces de stationnement dédiés aux taxis, aux dépose minute et au stationnement des personnes à mobilité réduite, au plus proche de la gare

Un parvis dégagé, urbain, végétalisé et valorisant l'arrivée sur Bourges, se prolongeant vers les terrasses des commerces / restaurants et hôtels situés au Sud de la place du Général Leclerc

Des continuités piétonnes et cycles améliorées, sécurisées et garantissant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Des stationnements dédiés aux cycles, sécurisés et non sécurisés

Une offre de stationnement reconstituée au nord et au sud de la gare, adaptée aux différents usages (usagers du train, riverains, visiteurs des hôtels / restaurants / commerces)

Un projet inclusif prenant en compte tous les handicaps

Plus de services :

- Des espaces d'attente abrités dans la gare routière,
- Une information voyageur statique et dynamique
- La distribution des titres de transport RéMI
- Des toilettes publiques

La création d'une maison des mobilités, sur le parvis de la gare, intégrant :

- Le service Cycloplus - location de vélos
- Un point information sur les mobilités,
- Un point d'accueil touristique
- Un espace multi- usages : ateliers pédagogiques autour de la mobilité, réparation cycles ...
- Un service de consigne bagages



Cofinancé par  
l'Union européenne



The map illustrates the layout of the Gare de Valenciennes, highlighting the central SNCF building and the Bâtiment Voyageurs. It details the surrounding infrastructure, including the 'PARKING EN OUVRAGE' (operational parking) and 'PARKING DE PROXIMITE' (proximity parking) areas. The map also shows the 'POLE BUS URBAINS' (urban bus pole) and 'POLE CARS REMI' (Remi cars pole) facilities. The 'MAISON DES MOBILITES' (mobility house) is located near the 'PARVIS' (forecourt). The map includes a legend for parking types: Parking, Abri vélo sécurisé, Arceau vélo, and Terrasses existantes conservées. Key areas labeled include 'PARKING EN OUVRAGE', 'PARKING DE PROXIMITE', 'POLE BUS URBAINS', 'POLE CARS REMI', and 'MAISON DES MOBILITES'. The map also shows the 'VOIES FERREES' and the 'Av. des Prés le Roi'.

## L'aménagement envisagé

La requalification du secteur de la gare s'inscrit dans une dynamique plus large, portée à l'échelle intercommunale et régionale. Elle accompagne la mise en œuvre de plusieurs projets structurants : déploiement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du réseau urbain AggloBus, restructuration du réseau RéMI, développement du plan vélo intercommunal, création du pavillon des mobilités, ou encore revalorisation du site de la maison Gabard.

Le projet entend faire du parvis de la gare un véritable seuil urbain : lisible, apaisé et largement ouvert à tous ses usagers. Il s'agit de transformer un espace aujourd'hui fragmenté et saturé par les fonctions en un lieu accueillant, propice à la transition comme à la pause, capable de répondre aux usages quotidiens tout en reflétant les attentes contemporaines en matière de mobilité et de qualité urbaine. La gare devient ainsi une scène vivante de la ville, un point d'ancrage et de passage, où se croisent habitants, voyageurs, actifs, cyclistes, familles et visiteurs.

Le projet repose avant tout sur une hiérarchisation claire et cohérente des flux. En rapprochant les différents pôles de transport, bus urbains, cars interurbains, stationnements vélos, taxis et zones de dépose-

minute, il favorise une interconnexion fluide, rapide et intuitive entre les modes de déplacement.

Cette intermodalité renforcée s'appuie sur **un parvis piéton dégagé, une meilleure lisibilité des espaces, une réduction des conflits d'usage et des cheminements sécurisés pour les piétons comme pour les personnes à mobilité réduite.**

L'aménagement vise à recomposer en profondeur le paysage urbain pour offrir un cadre de vie plus apaisé et plus agréable. L'espace public n'est plus seulement un lieu de transit, mais devient un véritable lieu de séjour, de confort et de respiration. La végétalisation y joue un rôle structurant, apportant des réponses concrètes aux enjeux climatiques : création d'îlots de fraîcheur, gestion des eaux pluviales par infiltration, soutien à la biodiversité et mise en valeur du patrimoine végétal existant. La présence d'une trame arborée, de strates végétales variées, de fosses d'arbres continues et de sols perméables contribue à l'émergence d'un microclimat urbain favorable, tout au long de l'année.



Cofinancé par  
l'Union européenne







L'aménagement de la gare routière et la réorganisation des dessertes bus impliquent, pour une meilleure performance des dessertes urbaines et interurbaines, le passage à sens unique de l'avenue Pierre Séward pour les véhicules autres que bus, taxis, et vélos. Cette mise à sens unique permet une exploitation facilitée des gares routières, et une insertion sécurisée des cycles sur l'avenue Pierre Séward.

Cette adaptation des circulations s'inscrit également dans l'objectif de reporter le trafic de transit sur l'avenue du Général Challe, d'apaiser les circulations routières au sud du parvis ; elle est en cohérence avec la reconstitution de l'offre de stationnement sur le parking nord, en lieu et place du parking sud de la gare.



## La recomposition de l'offre de stationnement

### L'état des lieux de l'offre actuelle

L'aménagement des gares routières impacte le parking réglementé actuellement situé au sud de la gare.

Afin de déterminer le besoin de reconstitution de l'offre de stationnement, deux enquêtes ont été menées fin avril 2025 afin de mieux comprendre les usages actuels en matière de stationnement, aussi bien côté nord que côté sud. Deux types d'enquête ont été menées :

- Une enquête de « rotation », avec un relevé toutes les heures de 6h à 19h des plaques minéralogiques des véhicules stationnés sur les zones bleues de la carte ci-contre, afin de déterminer la durée de stationnement des véhicules.
- Une enquête d'occupation avec un relevé à 5h, 10h et 15h du nombre de véhicules stationnés sur les tronçons en jaune sur la carte ci-contre, afin de connaître le taux d'occupation des places, réalisée le mardi 29/04/2025.
- Une enquête par lecture de plaques minéralogiques sur le parking Nord (en rose ci-contre) du samedi 26/04/2025 17h au mercredi 30/04/2025 13h, afin de connaître les heures d'entrée et de sortie de chaque véhicule dans le parking pour déterminer son occupation et les durées de stationnement.



Source : enquête de stationnement TRANSITEC avril 2025

## Résultats des enquêtes

Au nord de la gare, l'offre de stationnement gratuite répond naturellement à la demande et au besoin de stationnement de longue durée ;

- à l'échelle de la semaine, le parking n'est jamais vide. Il subsiste toujours au moins 150 voitures (pour une capacité d'environ 255 places).
- l'essentiel de ces voitures stationnant la nuit quitte le parking de jour, libérant les places pour les usagers qui viennent prendre le train.

Au sud de la gare, le stationnement payant engendre une occupation plus faible, davantage liée aux besoins des habitants, des visiteurs des commerces et services de proximité. L'occupation constatée sur le parking gare Sud est de 50 à 70 véhicules selon les heures.

Dans le cadre du projet d'aménagement des gares routières, les places suivantes sont potentiellement supprimées :

- Au sud : les 108 places du parking actuel (pour une occupation constatée de 50 à 70 véhicules selon les heures) accueilleront le pôle de bus urbains AggloBus.
- Au nord : les 55 places sur l'avenue du Général Challe serviront à la création d'une piste cyclable en 2<sup>ème</sup> phase du projet (2029-2030).

Les places correspondant à l'offre de dépose minute et au stationnement taxi situées devant la gare sont impactées par le réaménagement du parvis (piétonnisation, végétalisation). Elles sont donc restituées à proximité immédiate de la gare et du dépose minute actuel, sur une parcelle en cours d'acquisition auprès de la SNCF.

## Les solutions proposées

### Côté nord : du stationnement supplémentaire

- En réponse à la forte fréquentation actuelle, à la suppression de certaines places au sud et à l'augmentation attendue du nombre d'usagers des transports en commun, **un besoin total de 350 à 400 places est estimé.**
- Un niveau de parking supplémentaire permettant la création d'environ **110 places** supplémentaires est envisagé pour répondre à l'ensemble de cette demande.

### Côté sud : du stationnement de proximité

- Du stationnement reste nécessaire pour les commerces, restaurants et habitants.
- Un terrain accessible depuis l'avenue des Prés le Roi a été identifié pour créer, au moins temporairement, **environ 40 nouvelles places.**



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Les principales étapes du projet, ses modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée à la Société Publique Locale SLAM BERRY, à travers une concession d'aménagement, par l'Agglomération Bourges Plus.

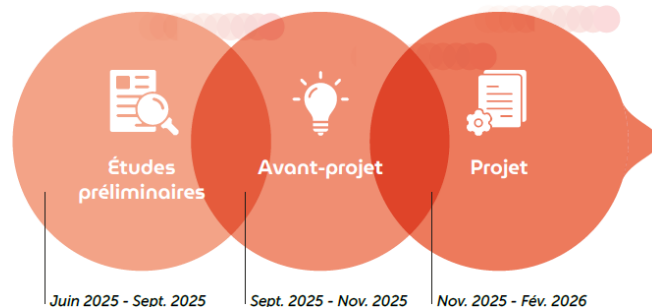
Le coût du projet est estimé à ce jour à 15M€, financé par l'Agglomération Bourges Plus et le syndicat de transports urbains AggloBus, avec le soutien de la Région Centre Val de Loire, de l'Etat, de l'Union Européenne et de la Ville de Bourges.

La concertation se déroule pendant toute la durée des études d'avant-projet, en particulier sur les aménagements à venir sur la face sud de la gare et la future gare routière bus.

En lien avec l'échéance Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, l'objectif est de pouvoir livrer la première phase de travaux (gare routière, espaces publics situés au sud de la gare et reconstitution de l'offre de stationnement) en fin d'année 2027.

### Calendrier prévisionnel

#### Les études de conception



#### Les travaux

